



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

IATOS

Question écrite n° 61762

## Texte de la question

M. Gilbert Maurer souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les propositions relatives à la mise à disposition des personnels TOS (techniciens et ouvriers de Service) aux régions et aux départements. Ce transfert aux collectivités locales est en effet évoqué par la commission Mauroy. Il est pourtant important de souligner que les TOS font partie intégrante de l'éducation nationale tant par leur mission propre qui exige une présence quasi permanente au sein des établissements que par leur rôle éducatif reconnu. Enfin, le maintien de la gestion des personnels concernés au niveau national semble d'autant plus important dans le cadre de l'égalité des chances sur l'ensemble du territoire dans le domaine de l'éducation alors que le désengagement de l'Etat à ce niveau risque de faire apparaître des disparités régionales en fonction des politiques et des moyens de chacun. Il souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur ce point.

## Texte de la réponse

La proposition 22 figurant dans le rapport intitulé « Refonder l'action publique locale », remis par M. Mauroy au Premier ministre en octobre dernier, évoque en effet la possibilité de mettre à disposition l'ensemble des personnels techniciens, ouvriers et agents de service des établissements d'enseignement, auprès des régions et départements pour l'exercice de leurs compétences. Cependant, aucun projet tendant à la mise en oeuvre de cette mesure n'est à l'étude au ministère de l'éducation nationale.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gilbert Maurer](#)

**Circonscription :** Moselle (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 61762

**Rubrique :** Enseignement : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 juin 2001, page 3189

**Réponse publiée le :** 13 août 2001, page 4670